Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260903-R202609100-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-10-100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28 août 2026
Date d'affichage : 28 août 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Pouvoirs : 1
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, **le trois septembre,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (16) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Philippe GOUGEON, Claudie BENARD, Stéphanie COUVERT, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Fabienne GUILLOIS, Nicolas BOULÉ, Vanessa LEGEAY, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Flore OLIVIER, Maxime RONDIN.

Étaient excusés (3) dont (1) pouvoir : :
Michèle PAQUET a donné pouvoir à Christine FÉRARD
Arnaud VOISINNE
Maxime BELLAY

Secrétaire de séance : Claudie BENARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : VENTE D'UN CAMION DU SERVICE TECHNIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L.31-31-1 du (Code Général de la Propriété des Personnes Publiques) CG3P, les propriétés qui relèvent du domaine public des collectivités territoriales et de leurs groupements appartiennent au domaine public et sont inaliénables (Article L.1311-1 du CGCT).

Les biens acquis par les collectivités utilisés pour l'usage du service public sont listés dans l'inventaire et portés à l'état de l'actif.
Les différents modes de sortie d'immobilisation sont les cessions, les dotations en nature, les sinistres ou les mises à la réforme.

Ces opérations font l'objet d'une opération comptable déterminant la valeur nette comptable du dit bien.
L'ordonnateur et le comptable procèdent ainsi à la mise à jour de leur inventaire et à l'état de l'actif.

Pour ce faire, l'ordonnateur informe le comptable de la sortie de l'immobilisation par l'émission de titres et de mandats dans le cadre d'une opération budgétaire, par la production d'un certificat administratif pour les opérations d'ordre non budgétaire comme les mises à la réforme.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la sortie d'un véhicule destiné à la vente.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260903-R202609100-DE

Véhicule concerné ;

Immatriculation	Véhicule	ate d'acquisition	leur d'acquisition
FJ-970-ZW	Fiat Ducato 100 2.2D multijet 3.5T		8 363.76€

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1311-1 et L.2241-1,

Vu l'arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et EPCI à caractère administratif,

Vu l'instruction NOR INTB1516644J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations M.14, M.52, M.57, M.71 et M.4.

Considérant qu'il convient de sortir le bien de l'inventaire pour permettre sa vente,

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le déclassement du domaine public et la sortie d'inventaire du dit bien,

AUTORISE la passation des opérations comptables nécessaires,

AUTORISE la cession du bien de gré à gré à titre onéreux

FIXER le tarif de vente à 6 868,10 €

DONNE TOUT POUVOIR au Maire pour réaliser les formalités nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

